



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

JUN 23 1983

S/15836
22 juin 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

~~UN/SA COLLECTION~~

LETTRE DATEE DU 22 JUIN 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU HONDURAS
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de M. Edgardo Paz Barnica, ministre des relations extérieures du Honduras, j'ai l'honneur de vous communiquer le texte de la note adressée à M. Miguel D'Escoto Brockman, ministre des relations extérieures du Nicaragua. Le texte intégral de cette note est le suivant :

"No 302. Tegucigalpa, D.C., 21 juin 1983. A Son Exc. M. Miguel D'Escoto Brockman, ministre des relations extérieures, Managua, Nicaragua. Monsieur le Ministre : J'ai l'honneur de vous faire savoir que le 18 courant, à 21 heures, des éléments de l'Armée populaire sandiniste ont procédé à un tir de mitrailleuses et de fusils sur le poste frontière du secteur de Palo Verde, district de Concepción de María, département de Choluteca, pendant environ 15 minutes, sans qu'il y ait de riposte de la part du Honduras. Je me vois une fois de plus dans l'obligation de protester de la façon la plus énergique contre ces actes de provocation et d'agression commis par l'Armée populaire sandiniste. Cependant, le Gouvernement hondurien reste fermement résolu à utiliser les moyens pacifiques prévus par le droit international pour régler tout différend et éviter les affrontements armés entre les Etats, tout en affirmant son intention d'exercer son droit de légitime défense pour préserver l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale du Honduras; il demande au Gouvernement nicaraguayen de renoncer à ces actes de provocation qui, au lieu de résoudre les problèmes, montrent au grand jour qu'il ne souhaite pas la paix dans la région. Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération. Edgardo Paz Barnica, ministre des relations extérieures."

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Francisco Dario LOBO